

## DELIBERATION DE PRINCIPE POUR LA CREATION D'UNE SEM

### SYDELA ÉNERGIE 44 : L'OBJET SOCIAL

La SEM SYDELA ÉNERGIE 44 a pour objectif :

- De réaliser des projets d'aménagement et d'exploitation de moyens de production d'Enr,
- De valoriser la production d'Enr,
- De distribuer l'énergie verte produite,
- De rechercher des solutions de stockage pour cette énergie.

Afin de contribuer à ces objectifs, la SEM aura également vocation à réaliser ou à apporter son concours à des actions ou opérations favorisant la maîtrise de l'énergie ou de nature à réduire le recours aux énergies fossiles.

La SEM est un outil à la disposition des collectivités et autres acteurs publics locaux dans la mise en œuvre de leurs projets publics en faveur du recours aux énergies renouvelables et à la maîtrise de la demande énergétique.

À ce titre, elle pourra :

- Exercer ses activités tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui,
- Prendre toute participation ou tout intérêt dans toute société ou entreprise dont l'activité est de nature à faciliter la réalisation de son objet social,
- Accomplir toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière et immobilière pouvant se rattacher, directement, ou indirectement, à son objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

### SYDELA ÉNERGIE 44 : LE CAPITAL SOCIAL

Capital social : 4 000 000 euros

50% du capital à libérer à la création de la SEM

La part du SYDELA représente entre 2,8 / 3,2 M€

Les fonds à débloquer par le SYDELA à la création seront de l'ordre de 1,4 / 1,6 M€, dont 0,36 M€ proviendront du remboursement du capital de la SPL.

Investissement estimé entre 24/30 M€

